Le petit saint-montais

Proverbe gascon
De Totsants a l'Avent jamès trop d'aiga ni de vent

Traduction:

De toussaint à l'Avent jamais trop d'eau ni de vent

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 66
HIVER 2011

Billet d'humeur

Geneviève m'a demandé de rédiger l'édito du numéro d'hiver... grand moment de vide, finalement inspiré par l'esprit de Noël, j'ai décidé de m'attaquer aux méchants.
Et au rang des méchants en ce moment on a le choix : El Assad, Berlusconi, DSK, (le sort de Khadafi, Ben Laden, Eric Besson étant réglé). Mais la portée d'une attaque dans notre PSM risquant d'être limitée au regard des coups qui leur ont été déjà portés dans les médias d'audience supérieure, ma modestie et ma prudence m'ont amenés à m'en prendre plutôt à des méchants moins incarnés quoique innombrables. A savoir tous ceux qui s'autorisent à user d'un rapport de force acquis ou de circonstance pour disposer de leur prochain de manière abusive.
Un abus qui peut s'avérer flagrant lorsqu'un puissant et riche mâle occidental tente de soumettre une femme de chambre africaine, mais de manière plus sournoise, cette disposition si humaine habite notre quotidien et pire, semble y occuper une place légitime. Vous, moi, tous, en tant que conjoint, parent, employeur, collègue ou président de la république, dans la simple relation à l'autre lorsque l'opportunité se présente, nous sommes dans la capacité de traiter arbitrairement celui-ci et parfois nous utilisons cette capacité plus ou moins en conscience et/ou avec plus ou moins de mauvaise foi. Et bien c'est mal.
Même si cela est tentant, c'est une violence faite à l'autre que nous devons réprimer. Enfin faisons au mieux.

Allez dans la paix fraternelle et bonne fêtes.
Sébastien Faure

Le Petit Saint Montais est la revue des adhérents du Foyer Rural de Saint Mont, donc n'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10€ par an et par famille) auprès de Bernadette BOUEILH (dépôt journaux et gaz) pour continuer à recevoir le Petit Saint Montais.

Réveillon dansant à Saint Mont

le 31 décembre
à partir de 21h au foyer

Apéritif
Mise en bouche
Plateaux de fruits de mer
Cassolette de ris de veau au Noilly Prat,
Canette farcie,
Poêlée gourmande et aux cèpes
Salade, fromage,
Assiette douceurs de France,
Vins, champagne, café et pousse café.

Participation 45 € par personne
Enfants de moins de 12 ans 20 € gratuit pour les moins de 6 ans.

Inscrivez vous au :
05 62 69 63 10 ou 05 62 69 64 77
ou 06 13 04 85 77

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z page 2
- Album photos pages 3 à 4
- La Vie du Village pages 5 à 8
- Conseil Municipal pages 9 à 14
- Conte de Noël page 15
- Recette page 16

Nouvelles en bref de A à Z

Artisans : Dans notre dernier numéro, nous avons oublié de mentionner le nom de **Claude Rollin**, plombier émérite, que vous pouvez joindre au 05 62 69 65 62.
Nous lui présentons toutes nos excuses pour cet oubli.

ASSM Les permanences ont lieu tous les **lundi de 10h à 12h**. à la Maison des Associations.

Conseil municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 4 janvier, 1er février et 7 mars 2012.**

Défibrillateur :
Les Joyeux Compagnons ont acheté il y a quelques mois un défibrillateur. Jusqu'à présent il était installé à l'intérieur du foyer. Bonne nouvelle depuis quelques semaine ce défibrillateur, qui permet de réanimer des personnes ayant un malaise cardiaque, se trouve maintenant à la disposition de tous, dans un boîtier spécial, à l'entrée du foyer (sas de la porte principale)
Il est donc accessible à tous moments de la journée et de la nuit. Merci à eux.

Joyeux Compagnons:
L'assemblée générale se tiendra le 19 janvier 21012

Travaux voirie : Voici le montant des travaux de voirie réalisés en 2011 par la CCMVA (Communauté des Communes Monts et Vallées de l'Adour).
Chemin de Lamerot : 7 086 €
CR Pecastay : 1 842 €
VC 5 : 10 162 €
Fauchage/débroussaillage :4 782 €
Goudronnage partiel : 5 900 €
Travaux pelle : 1 607 €
Divers : 733 €

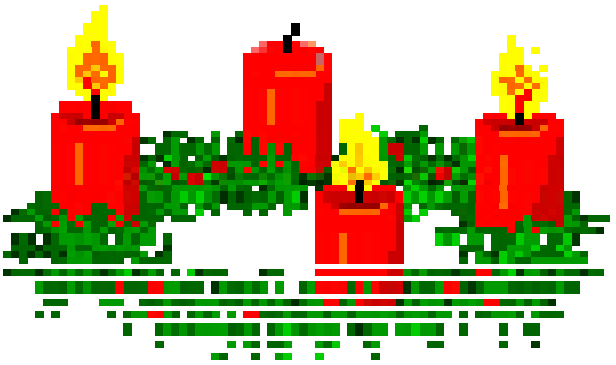

L'album photos du 4ème trimestre 2011

Réaménagement des communaux : 1ère étape, la destruction, 2ème étape, la reconstruction avec un « bar » aux normes et des toilettes accessibles aux handicapés et utiles pour les camping-car, 3ème étape, la décoration, et l'installation de deux tables de pique-nique. Bien sûr nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé à la rénovation des communaux. Cet emplacement sera entièrement terminé courant décembre (les derniers travaux de peinture - couleur bleu - seront finis).
Venez visiter cet endroit.

Repas de la pêche

Le 5 novembre dernier le repas traditionnel de fin d'année a été organisé par la Société de Pêche. Une nombreuse assistance a partagé ce repas très convivial. Bravo aux cuisinières. A l'année prochaine !!!

Le Loto

Le loto du 23 octobre dernier, organisé par les Joyeux Compagnons, malgré un déficit d'affluence, s'est bien déroulé.
Je remercie tout particulièrement les donateurs et je vous donne rendez vous à toutes et tous pour le loto de 2012.

Marie Claude Duvignau
Présidente des Joyeux Compagnons

La vie du village

Nous venons d'apprendre le décès de Monsieur **André Lavie**
Il vivait avec son épouse à Tarbes.
L'enterrement civil a eu lieu le 18 novembre au cimetière de Saint-Mont.
Le Petit Saint Montais présente à son épouse, aux familles Lavie et Priam, toutes ses condoléances attristées.

Daniel Dezorthes, notre employé communal, vient d'avoir l'immense chagrin de perdre son Papa.
Il s'est éteint dans la nuit du 17 novembre.
Ses obsèques ont eu lieu le samedi 19 novembre à Caupenne d'Armagnac
Nous présentons à Daniel et à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

Dans la nuit du dimanche 20 novembre, **Charles Duvignau** nous a quitté.
Charles avait 92 ans, il était né le 30 octobre 1919. Père de 3 enfants (Robert, Jacques et Marie-Claude) il avait 6 petits-enfants et 12 arrières petits-enfants.
Passionné de courses landaises, qu'il a suivies très longtemps, il se tenait au courant, encore maintenant, de la vie des écarteurs et des résultats qu'ils obtenaient.
Il aimait aussi la chasse, la pêche et le jardinage qu'il a pratiqué très tard.
Ses petits-enfants et arrières petits-enfants comptaient beaucoup pour lui et le dimanche il avait plaisir et aimait être entouré, au moins, de tous ses enfants.

Tous ses amis et connaissances présentent à la famille leurs plus sincères condoléances.

Dernièrement a eu lieu à la Mairie de Saint Mont le mariage de Josette Bernard-Masson et de Gilles Rochard.
Ce nouveau couple, marié par le Maire, Michel Petit, habite à Thombille depuis déjà quelques années.

La vie du village

Il est arrivé au village avec ses parents et son frère Alain à l'âge de 7 ans. Après ses études secondaires au lycée d'Aire il est parti travailler chez Michelin à St Etienne. Mais ce travail ne le comblait pas, alors il a repris ses études, à 29 ans, dans une école de commerce à Pau. Il en était sorti major.
En 1976 il se marie et de cette union naissent 2 garçons : Rémy et Julien.
Tout de suite après son diplôme de commerce, il trouve du travail chez "Intersport" et monte son premier magasin à Bergerac.
C'est là qu'il rencontre Hélène, sa deuxième femme, avec qui il partage tous ses projets. Ensemble ils vont monter 2 autres magasins.

Cette année ils auraient dû en installer un nouveau à Sarlat.
Hélas, la vie n'est pas si bien faite que ça, car alors qu'ils avaient réussi leur vie familiale et professionnelle, la maladie a rattrapé Bernard. Il a d'abord vaincu un cancer de la prostate mais « le crabe » est revenu. Bernard a lutté pendant des mois pour tenter de vaincre une nouvelle fois ces cellules mortelles qui rongeaient son estomac. Mais la maladie a été la plus forte.
La vie l'a quitté ce lundi 30 novembre, il n'avait que 57 ans.
Comme le disait ses amis en s'inspirant de la chanson,
Bernard, c'était « juste quelqu'un de bien ». Tout simplement. RC

Madame Cardonne et toute sa famille, remercie du fond du cœur les amis qui sont venus la soutenir à Bergerac dans l'épreuve douloureuse qu'elle traverse.
Et tout ceux qui lui ont adressé des mots de réconfort.
Bernard avait souhaité n'avoir ni fleurs ni couronnes, l'argent donné sera reversé à la recherche contre le cancer.

Le repas solidaire

Un très grand et chaleureux **merci** à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour faire en sorte que la deuxième **soirée solidaire de Saint Mont**, le 9 octobre dernier, soit un beau succès avec une mention très spéciale pour nos amis marsanais, Monique, Cécilia, Eko qui ont, une fois encore, répondu présents.

Avec le sourire, dans la bonne humeur et l'enthousiasme vous avez travaillé sans ménager votre énergie à l'organisation, à la préparation des différents plats exotiques, à leur cuisson,sous l'autorité souriante de notre ami Eko, à la décoration du foyer, celle des tables raffinée et colorée, à l'accueil des participants, au service à l'assiette qui a donné lieu à un ballet très vivant et parfois cocasse, à l'animation et au « quiz » sur les îles françaises de l'Atlantiques et du pacifique, thème de la soirée…..

Vous et nos amis avez été magnifiques… Grâce à vous nous avons servi 160 repas et il aurait fallu repousser les murs du foyer pour satisfaire toutes les demandes !!!

Nous avons réalisé un bénéfice de 1 000 € transformé en 2 chèques de 500 € adressés l'un à France Alzheimer Gascogne, l'autre à REGAR 32.
Alors rendez-vous un des premiers samedis d'octobre 2012….
Pour la troisième **soirée solidaire de Saint Mont.**

Jacotte Feugère

Le 11 Novembre 2011

Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés au monument aux morts de notre village pour rendre hommage à nos aïeux..
Cette cérémonie, toujours très émouvantes, quand les enfants citent le nom des soldats tués au combat.
Nous nous sommes ensuite tous retrouvés autour du verre de l'amitié

La vie du village

S.I.E.B.A.G
Route d'Agenbaine
BP 15
32400 Riscle
Tél : 05 62 69 84 22
Fax : 05 62 69 73 77

Monsieur le Maire
Mairie de SAINT MONT
32400 SAINT MONT

Riscle, le 24 novembre 2011

Monsieur le Maire,

J'apprends ce jour que dans le cadre des travaux du nettoyage du réservoir de Saint Mont une surpression exceptionnelle et anormale a provoqué des dégâts sur certains appareils ménagers appartenant à vos administrés.

Il s'agit d'un accident de service qui met en cause la responsabilité civile du SIEBAG en conséquence je vous demande de bien vouloir nous en informer auprès de vos administrés et de leur demander de se rapprocher du SIEBAG afin de mettre en œuvre les procédures d'indemnisation prévues à cet effet.

Une déclaration en mairie a été adressée à notre assureur.

Avec mes meilleurs sentiments

Le Président,
Bernard MAGNE

SYNDICAT INTER-COMMUNAL
DES EAUX DU GERSH
ROCUE BEZIOS

Il y a quelques semaines un problème d'inondation a touché des Saint Montais. Comme vous pouvez le lire sur la lettre ci-dessous, si vous avez eu des dégâts, faites faire un devis de réparation et envoyez le au Siebag si possible en lettre recommandée.

En cas de souci concernant l'eau, **le seul numéro de téléphone** est le :**05 62 69 84 22**

En direct du conseil municipal

Mercredi 21 septembre 2011

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	**: 11**
Nombre de membres en exercice	**: 10**
Nombre de membres présents	**: 10**
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	**: 10**
Nombre de voix pour	**: 10**
Nombre de voix contre	**: 00**

Délibération congrès des maires

M. le Maire lit au conseil municipal le programme des journées de rencontre des maires organisées par l'Association des Maires de France (AMF). Ces journées auront lieu du mardi 22 au jeudi 24 novembre 2011 à PARIS. L'inscription coûte 90 €. De plus, monsieur le Maire ne souhaite pas s'inscrire au déplacement collectif qui est organisé par l'association des maires du Gers et préfère choisir un moyen de transport bon marché (soit un train en catégorie PREM'S ou en IDTGV) ou un aller-retour en avion économique. Bien sûr, il ne souhaite pas que les frais de repas soient pris en charge par la collectivité et souhaite les garder à sa charge.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

d'autoriser le subventionnement de la participation du maire au congrès des maires de Paris,

de prendre en charge les coûts de l'inscription qui s'élève à 90 €,

d'autoriser le remboursement des frais de transport Saint-Mont / Paris comme il est prévu par la délibération du 4 mars 2009 concernant les frais de déplacements ainsi que ceux de l'hébergement, après production d'un état de frais.

Projet fontaine d'eau du terrain de tennis

Michel PETIT présente le devis HT établi par le SIEBAG de Riscle 537 € pour le branchement et pour une fontaine 1 690 €. Le projet est refusé.

Aménagement des communaux

Jean-Pierre JEGUN fait le point. Les travaux sont en cours. Jean-Louis LABRUFFE s'occupe des travaux en bois. Puis il demande s'il est possible de prévoir l'achat de fournitures pour les toilettes et la desserte en électricité. Accord unanime.

Aménagement du chemin de « Lamerot »

Le problème du stationnement le long de ce chemin lorsqu'il y a une animation au foyer est évoqué. La circulation est difficile voir impossible. Christian TOLLIS informe l'assemblée qu'un nouveau goudron est prévu dans le programme de la CCMVA. Une signalisation horizontale sera mise en place.

Présentation du DICRIM

Jacotte FEUGERE, Christine COURTADE et Michel PETIT ont terminé la rédaction et le présentent. Il reçoit l'approbation de tous. Il sera distribué dans tous les foyers.

Point sur les commissions

Carte communale : Parole à Joël BOUEILH

Une rencontre a été organisée avec M. le Sous-Préfet, le Maire et le Président de PLAIMONT. Pour l'instant la carte communale est en attente car une Commission Départementale de l'Espace Rural vient d'être créée et elle doit être saisie.

Social: Parole à Jacotte.

Le repas solidaire pour les Associations France Alzheimer Gascogne et Regar 32 (lutte contre le sida) a été organisé. Il se tiendra le 8 octobre prochain.

Aménagement et cadre de vie : Parole à Marie-Claude.

Les journées du patrimoine se sont bien passées malgré le mauvais temps. Geneviève LABORDE demande s'il serait possible de faire un débriefing afin de prévoir l'organisation de celles de l'année prochaine. Accord.

Questions diverses

7-1 La rue Sainte-Barbe

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 02 février 2011 relative aux travaux de voirie et à l'embellissement de la rue Sainte-Barbe abrogeant celle du 1er décembre 2010.

Puis il fait part du fait que le montant des travaux est de 82 420 € HT et non TTC.

La participation de la commune sous la forme d'un fonds de concours était prévue avec 50 % du montant HT. Elle s'élèvera donc à 41 210 € et non 34 456.52 €.

C'est pourquoi, M. le Maire propose de l'abroger et d'en prendre une nouvelle tout en conservant les précisions sur le plan de financement conformément au souhait de M. le Sous-Préfet par lettre du 19 janvier 2011.

L'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres… ».

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;

l

le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.
Le plan de financement se résume ainsi :
Montant global HT : 82 420 €
Subventions : 0.00 €
Participation de la commune de Saint-Mont 41 210 €
Participation de la Communauté de communes des Monts et Vallées de l'Adour : …….. 41 210 €
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré à l'unanimité, décide :
1/ d'abroger la délibération du 2 février 2011 ;
2/ d'approuver l'apport de fonds de concours de 41 210 € de notre commune pour participer au financement des travaux de voirie et d'embellissement de la rue Sainte-Barbe et selon les modalités précisées ci-dessus ;
3/ d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette participation.
4/ de procéder au versement du montant définitif de cette participation, après achèvement des travaux et réception des pièces justificatives.
Puis il informe que cette somme aurait dû être à l'article 2041 « Fonds de concours » et non au 238 « Avances versées sur immobilisations ». Il propose donc de modifier le budget en ce sens.
Enfin il précise qu'il y a obligation d'amortir les fonds de concours, il propose donc la durée de 2 ans.
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré à l'unanimité, décide :
1/ de modifier le budget de la façon suivante :
Section d'investissement : + 41 210 € au compte 2041 « Fonds de concours »41 210 € au compte 238 « Avances versées sur immobilisations » ;
2/ d'approuver l'amortissement du fonds de concours sur une durée de 2 ans soit 20 605 €. La somme sera inscrite aux budgets primitifs de 2012 et 2013.
Pour conclure, il pose le problème du stationnement dans le village et de la rédaction de l'arrêté. Le choix est fait afin d'interdire le stationnement si la rue est inférieure à 6.50 m soit après la maison de chez « Magenc » ainsi que les ruelles annexes. Par contre la vitesse ne sera pas limitée à 30 KM/H.

7-2 Divers

Geneviève LABORDE demande quand les travaux de foyer vont être programmés. Jean-Pierre propose de finir d'abord les autres projets avec les corvées avant d'attaquer celui-là.
Michel PETIT donne lecture de lettre de M. Raymond VALL relative à la RN 21. Puis il lit celle du CNFPT (Centre National de Fonction Publique Territoriale). L'Etat souhaite baisser le taux de cotisation à 0.9 % au lieu de 1 % ce qui impactera sur la formation du Personnel Territorial. Car la diminution du taux aura pour conséquence la baisse des ressources de la structure et donc une augmentation du coût de formation pour les collectivités. Suite à ce vœu, pas de délibération prise.
Jacotte FEUGERE souhaiterait que des cailloux soient mis en place devant la porte de la maison des associations car c'est dangereux. De plus elle fait part du mauvais état du chemin de Lamanive, Christian TOLLIS précise que c'est une voie privée donc la CCMVA ne peut pas intervenir.
Sébastien FAURE saisit les délégués de la CCMVA sur l'information tardive, juste avant la rentrée, donnée aux familles pour la garderie. Elle est passée à 18 H 45. De plus durant la garderie, il demande si un espace pourrait être attribué aux grands afin qu'ils puissent faire les devoirs. Enfin, il s'étonne qu'à la section éveil musical de l'école de musique de Riscle, il n'y ait qu'un seul élève inscrit peut-être que l'information est insuffisante. (à voir pour PETIT SAINT-MONTAIS)
La séance est levée à 23h45.

Jeudi 19 octobre 2011

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.
Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	**: 11**
Nombre de membres en exercice	**: 10**
Nombre de membres présents	**: 10**
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	**: 10**
Nombre de voix pour	**: 10**
Nombre de voix contre	**: 00**

Taxe d'aménagement

M. le Maire présente la taxe d'aménagement. Il précise que la loi de finances rectificative pour 2010 prévoit de regrouper, au sein d'une seule taxe d'aménagement, la plupart des taxes d'urbanisme existant à ce jour (taxe locale d'équipement, taxe départementale pour financer les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, la taxe départementale des espaces naturels sensibles, le versement pour dépassement du plafond légal de densité) et acquittées par le titulaire d'une autorisation de construire.
Cette réforme entrera en vigueur pour les demandes déposées après le 1er mars 2012.

En direct du conseil municipal (suite)

Toutefois, la participation pour le financement des voies nouvelles et réseaux ne sera supprimée qu'au 31 décembre 2014. Mais les collectivités devront avoir délibérer avant le 30 novembre 2011 sur les taux, les exonérations et l'instauration même de la taxe.

Cette taxe s'applique aux opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, d'installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation. L'assiette est fixée avec deux composantes : la valeur de la surface de la construction et la valeur des aménagements et installations. Elle est déterminée forfaitairement par m². Elle s'élève pour l'ensemble du territoire à 671 € et à 748 € pour l'Ile de France. Quant aux aménagements, elle est de 3 000 € par emplacement (tentes, caravanes, résidences mobiles) 10 000 € pour les habitations légères de loisirs, 200 € par m² pour les piscines, 3 000 € par éoliennes, 10 € par m² de panneaux photovoltaïques. Le taux peut varier de 1 à 5 %. Il sera de 1 % en l'absence de délibération lorsque la taxe est instaurée de plein droit (collectivités dotés d'un PLU ou d'un POS).

Christian TOLLIS évoque l'avantage de percevoir une nouvelle recette.

Michel PETIT rappelle que la commune n'a pas mis en place de TLE et donc n'a pas eu besoin de cette recette jusqu'à ce jour. Le fait de ne pas taxer les constructions inciterait peut être de nouvelles familles à choisir notre commune.

Les membres du conseil hésitent et un est contre. Ce projet est globalisé. Le souhait est émis de reporter cette décision à la prochaine séance afin de se donner le temps de la réflexion. De plus la carte communale n'est pas finalisée.

CCMVA

Christian TOLLIS, Vice-Président de la communauté de communes, fait part de l'avancement du projet de fusion avec les communautés de communes d'Aignan et de Nogaro. Un comité de travail a été créé et il étudie ce projet.

Achat de matériels

10 Barrières :

M. le Maire présente au Conseil Municipal les cinq devis reçus pour l'achat de dix barrières de sécurité. Les tarifs vont de 38 € la barrière sans frais de port à 67 € avec 60.30 € de frais de port.

Après étude des propositions, Le conseil municipal, après avoir délibère à l'unanimité, décide de choisir le devis de la Société MEFRAN COLLECTIVITE qui est la moins disante avec 38 € la barrière, franco de port et d'autoriser M. le Maire à signer le bon de commande pour 10 barrières soit un total de 380 € HT et à procéder au mandatement de la somme.

6 Panneaux électoraux :

M. le Maire présente au Conseil Municipal les trois devis reçus pour l'achat de six panneaux électoraux. Les tarifs vont de 74 € le panneau sans frais de port ni de fourreaux à 96 € avec 9 € de fourreaux et 49 € de frais de port.

Après étude des propositions, Le conseil municipal, après avoir délibère à l'unanimité, décide de choisir le devis de la Société MEFRAN COLLECTIVITE qui est la moins disante avec 74 € le panneau avec 12 fourreaux offerts et franco de port et d'autoriser M. le Maire à signer le bon de commande pour les six panneaux soit un total de 444 € HT et à procéder au mandatement de la somme.

1 présentoir pour l'affichage choisi chez SEDI pour 234 € HT.

Daniel DEZORTHES a demandé si l'acquisition d'une sulfateuse derrière le tracteur pourrait être envisagée. Accord, les prix seront étudiés.

Jacotte évoque le problème de l'arrosage des fleurs et du matériel. A voir. De plus, **des poubelles ont été achetées** pour le tri sélectif lors des animations le montant s'élève à 255.20 € HT.

Dématérialisation des payes et des actes

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de convention établi par M. le Trésorier de Riscle afin de dématérialiser les payes de la commune de Saint-Mont.

Il précise qu'au sein de cette convention à l'article 5.9, un accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires est inscrit. Cet accord local vaut adhésion des signataires aux dispositions de la convention cadre nationale de dématérialisation (version 1.1 du 31 mai 2011), chacun pour ce qui le concerne ; il est conclu conformément aux prescriptions de ladite convention dont il n'est pas détachable. Sont concernés la commune de Saint-Mont, le comptable de la trésorerie de Riscle, après avis du Directeur Régional ou Départemental des Finances publiques et le Président de la Chambre Régionale des Comptes.

Puis il invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibère à l'unanimité, décide d'approuver le projet de dématérialisation des payes, de choisir de mettre en œuvre cette procédure à compter du 01 janvier 2012 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à la dématérialisation des payes.

En ce qui concerne la dématérialisation des actes, la décision n'est pas prise. A voir plus tard.

Projet photovoltaïque

M. le Maire rappelle les deux délibérations du 8 avril 2009 relatives à des demandes de subventions pour le projet de chauffe-eau solaire à la maison des associations et pour l'installation de cellules photovoltaïques à la mairie.

En direct du conseil municipal

Le choix avait été fait de renoncer au premier projet et d'attendre la fin de la construction de la nouvelle mairie ainsi que de l'aménagement afin de dresser le bilan financier final avant de lancer l'installation des panneaux photovoltaïques.
Les travaux sont terminés. Il avait été prévu dans le permis de construire la pose de panneaux sur le toit de la mairie. Conformément à l'agenda 21 mis en place par le Conseil Général du Gers, le Conseil Municipal avait souhaité l'inscription de ce projet dans le cadre du développement durable. Il avait opté pour un système de production électrique par des cellules photovoltaïques. L'énergie ainsi produite aurait été revendue à l'opérateur E.D.F.
Puis, il fait part de sa rencontre avec un représentant qui a étudié la situation. Ce dernier a préconisé la mise en place de panneaux sur le bâtiment de la mairie côté sud ainsi que sur le logement de fonction. Il a estimé le coût à 34 275 € HT. Cet investissement générerait un revenu annuel moyen de 3 770 €.
Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide :
d'abroger les deux délibérations du 8 avril 2009 sus visées ;
de relancer le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie ainsi que sur celui du logement de fonction ;
d'autoriser M. le Maire à établir un cahier des charges et à lancer une consultation pour ce projet ;
d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de M. le Président Conseil Régional Midi-Pyrénées et de M. Le Délégué régional de l'ADEME dans le cadre de «PRELUDDE II et de M. le Sénateur dans le cadre des travaux d'intérêt local ;
d'autoriser M. le Maire à signer toutes les documents nécessaires à l'élaboration de ce projet.
Jacotte interroge sur le recyclage des panneaux lorsqu'ils ne fonctionnent plus. Ils durent 25 ans.

Point sur les commissions

Social : Parole à Jacotte.
La soirée solidaire s'est bien passée, 160 repas ont été servis, 1 000 € de bénéfices ont
été perçus et ils seront reversés par moitié aux deux associations.
Prévention des risques : Michel PETIT.
Le plan communal de sauvegarde est à faire.
Gestion du Personnel : Michel PETIT.
Christian TOLLIS évoque le problème des heures de mise à disposition du service
technique auprès de la CCMVA : 140 de prévues et le comptage fait apparaître 245 H
depuis le début de l'année 2011.
Travaux : Parole à Jean-Pierre.
Les communaux seront finis ce week-end. Il est félicité par tous les membres du conseil pour la qualité de son travail et de son équipe. Il propose que les candélabres du village soient repeints en gris suite à la suggestion de Daniel DEZORTHES compte tenu de leur état. Accord unanime.
Isabelle rappelle le problème de la fuite au WC du foyer ainsi que de la fermeture de la porte par un ressort. Le maire s'en occupera la semaine prochaine.
Jacotte fait part du problème de l'électricité à l'église et à la sacristie. Elle est défectueuse, voir dangereuse. Thierry LABRUFFE sera contacté. De plus, elle a fait le constat que le travail de l'entreprise pour la voirie du chemin de Lamerot est mal fait. Il reste des nids de poule. Christian TOLLIS précise que le bi-couche n'apporte pas le même rendu ni la même qualité que l'enrobé mais il coûte moins cher.
Budget et Finances : Parole à Sébastien. Les subventions pour le projet mairie ont
presque toutes été perçues. Elles atteignent environ 50 % du HT.
L'arrêté pour la subvention pour la réserve à incendies a été reçu. Le projet peut être lancé.

Questions diverses

Lecture est faite du courrier de l'Etat qui demande la désignation « Elu pour l'emploi ». Refus pour l'instant pas de nomination d'un élu pour exécuter un Service qui devrait être fait par l'ANPE.
Contrats d'assurance CNP
M. le Maire présente les projets de contrat d'assurance des Collectivités Locales et de leurs
Etablissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la C.N. R. A.C.L. et des agents titulaires ou stagiaires à temps non complet affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. établis par la CNP
Assurances. Ces contrats sont réalisés avec un suivi des dossiers par le Centre de Gestion du Gers.
Après avoir étudié les projets, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide d'accepter les conditions de ces contrats, d'autoriser M. le Maire à signer les contrats 3411H-23413 et 1406D-23413 avec la CNP Assurances ainsi que toutes les pièces afférentes à ces contrats
et d'autoriser M. le Maire à payer les sommes dues pour l'assurance statutaire du Personnel.
Remerciements ADMR subvention
Journal St-Germé
M. Le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé aux habitants du quartier Bernès suite à l'arrêté dans cette zone.

En direct du conseil municipal

Mercredi 10 novembre 2011

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	**: 11**
Nombre de membres en exercice	**: 10**
Nombre de membres présents	**: 10**
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	**: 10**
Nombre de voix pour	**: 10**
Nombre de voix contre	**: 00**

Taxe d'aménagement

Suite à la décision du dernier conseil chacun a pris connaissance du dossier. Christian TOLLIS évoque l'apport de recettes pour la commune.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	**: 10**
Nombre de voix pour	**: 08**
Nombre de voix contre	**: 02**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% ;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

CCMVA

Le conseil d'école vient d'avoir lieu à Saint-Germé. M. PETIT fait le bilan avec la baisse des effectifs qui été constatée sur le RPI pour la rentrée prochaine alors qu'il y a un projet de construction d'une nouvelle école à Saint-Germé et le problème des toilettes sèches au sein de ce nouvel établissement.

Pour le projet de la fusion des communautés de communes pas de changement depuis le dernier conseil.

Augmentation des loyers :

Le montant du loyer pour le logement du 1er étage du Presbytère était de 260.57 €.

La variation annuelle du 3ème trimestre 2011 étant de 1.90 %, l'augmentation sera de 4.96 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 265.53 € plus les 50 € de charges soit un total de 315.53 €.

Le montant du loyer pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère était de 364.80 €.

La variation annuelle du 3ème trimestre 2011 étant de 1.90 %, l'augmentation sera de 6.93 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 371.73 €.

Le montant du loyer pour le logement de l'école de 252.93 €.

La variation annuelle du 2ème trimestre 2011 étant de 1.73 %, l'augmentation sera de 4.38 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 257.31 €.

Projet photovoltaïque

Un technicien est venu présenter le projet. Il travaille pour la société GENSUN. Il préconise l'installation sur le toit des deux logements et de la mairie car ils sont plus hauts et sur la façade sud. La revente à EDF paraît plus intéressante pour la commune. Il faudrait découvrir le toit, mettre en étanchéité et poser les panneaux. Le montant estimatif avec la télésurveillance serait de 36 665 € HT sans le raccordement.

Point sur les commissions

Carte communale : Parole à Joël BOUEILH

Courrier de la DDT pour la commission départementale de consommation des espaces agricoles – avis réputé favorable à défaut de réponse dans un délai de deux mois.

La copie de ce courrier sera envoyée au cabinet d'étude et la procédure relancée.

Social : Parole à Jacotte FEUGERE

Un rendez-vous devra été pris avec un habitant. Les permanences ont repris.

Prévention des risques : Michel PETIT

Le DICRIM va être imprimé et distribué avec le Petit Saint-Montais. Une étude est menée pour l'alerte. Jacotte propose la clôche à voir. Le PCS devrait être fait pour la fin de l'année.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

La notation est à faire. Trois rencontres seront organisées début décembre.

Travaux : Parole à Jean-Pierre qui informe que les communaux sont presque finis.

Christian TOLLIS évoque : le programme voirie 2012 à prévoir (devant chez Joël et le chemin de Lamanive), les établissement recevant du public avec le rapport de la SOCOTEC et le coût prévisionnel des travaux à faire (une réunion est prévue à la CCMVA pour avis), le chemin de Gisèle et le rendez-vous pour le chemin de l'Adour

avec Jérémy ASSO le 16 novembre ainsi que Guy SAINT-GUILHEM (1 500 € sont prévus pour aménager les communaux . Puis il finit par la localisation de l'implantation des panneaux électoraux. Le choix est fait pour les espaces verts face à la mairie.
L'entreprise BOUSSES a été contactée pour établir un devis pour le foyer.
Aménagement et cadre de vie : Parole à Marie-Claude
Le comité du tourisme se réunit le 15 novembre prochain. Un accacia devra être élagué sur la place « Valéria ».

Questions diverses

Réserve à incendies : changement de propriétaires RCY
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 juillet 2011 relative à l'acquisition de deux réserves à incendie et au terrassement pour la sécurisation du quartier de « Boutillet » et le futur lotissement.
Or, la société SODEVAGRI a été rachetée par la société RCY. Ces derniers proposent de réaliser les deux citernes au même prix soit 7 700 € HT.
Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de commander les deux citernes à la société RCY sise à Louhance (73500) ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet de sécurisation du quartier « Boutillet » et du futur lotissement.**

Demande de subvention Association Française contre les Myopathies pour 2012, de subvention du Secours Catholique et de l'école de musique de Riscle (à voir au budget 2012)
Demande de subvention parc national de la Réunion. Non.
Subvention au « Jardin à Malices » 30 € prévus au BP
Cette compétence est devenue communautaire. Le subvention ne sera donc plus versée par la commune. Un virement de crédit vers l'article fêtes et cérémonies sera fait.
Achat sulfateuse
Le devis fait par Célestin est un peu cher. A voir pour une occasion.
Achat peinture
Le devis fait est un peu cher. A voir chez SARREMEJEAN. Geneviève s'en occupe.
Versement subvention du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Riscle

Convocation ALFA 32

Joël BOUEILH représentera la commune.

Courrier Philippe MARTIN Président du Conseil Général – Intercommunalité

Libéralisation des droits de plantations

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2016 ;
Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;
Considérant que la commission européenne dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1er janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;
Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur;
Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 21013;
Considérant que les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1er janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc …) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir;
Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droit attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande;
Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire;
Le conseil municipal et le maire :
demandent au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
invitent le conseil des Ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
demandent à la Commission Européenne d'entendre la position portée sur la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
appellent le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;
invitent les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.
Le maire lève la séance à 23h00.

Un conte de Noël

La petite fille aux allumettes .

Conte d'Andersen

Il faisait effroyablement froid; il neigeait depuis le matin; il faisait déjà sombre; le soir approchait, le soir du dernier jour de l'année. Au milieu des rafales, par ce froid glacial, une pauvre petite fille marchait dans la rue: elle n'avait rien sur la tête, elle était pieds nus. Lorsqu'elle était sortie de chez elle le matin, elle avait eu de vieilles pantoufles beaucoup trop grandes pour elle. Aussi les perdit-elle lorsqu'elle eut à se sauver devant une file de voitures; les voitures passées, elle chercha après ses chaussures; un méchant gamin s'enfuyait emportant en riant l'une des pantoufles; l'autre avait été entièrement écrasée.

Voilà la malheureuse enfant n'ayant plus rien pour abriter ses pauvres petits petons. Dans son vieux tablier, elle portait des allumettes: elle en tenait à la main un paquet. Mais, ce jour, la veille du nouvel an, tout le monde était affairé; par cet affreux temps, personne ne s'arrêtait pour considérer l'air suppliant de la petite qui faisait pitié. La journée finissait, et elle n'avait pas encore vendu un seul paquet d'allumettes. Tremblante de froid et de faim, elle se traînait de rue en rue.

Des flocons de neige couvraient sa longue chevelure blonde. De toutes les fenêtres brillaient des lumières: de presque toutes les maisons sortait une délicieuse odeur, celle de l'oie, qu'on rôtissait pour le festin du soir: c'était la Saint-Sylvestre. Cela, oui, cela lui faisait arrêter ses pas errants.

Enfin, après avoir une dernière fois offert en vain son paquet d'allumettes, l'enfant aperçoit une encoignure entre deux maisons, dont l'une dépassait un peu l'autre. Harassée, elle s'y assied et s'y blottit, tirant à elle ses petits pieds: mais elle grelotte et frissonne encore plus qu'avant et cependant elle n'ose rentrer chez elle. Elle n'y rapporterait pas la plus petite monnaie, et son père la battrait.
L'enfant avait ses petites menottes toutes transies. «Si je prenais une allumette, se dit-elle, une seule pour réchauffer mes doigts? » C'est ce qu'elle fit. Quelle flamme merveilleuse c'était! Il sembla tout à coup à la petite fille qu'elle se trouvait devant un grand poêle en fonte, décoré d'ornements en cuivre. La petite allait étendre ses pieds pour les réchauffer, lorsque la petite flamme s'éteignit brusquement: le poêle disparut, et l'enfant restait là, tenant en main un petit morceau de bois à moitié brûlé.

Elle frotta une seconde allumette: la lueur se projetait sur la muraille qui devint transparente. Derrière, la table était mise: elle était couverte d'une belle nappe blanche, sur laquelle brillait une superbe vaisselle de porcelaine. Au milieu, s'étalait une magnifique oie rôtie, entourée de compote de pommes: et voilà que la bête se met en mouvement et, avec un couteau et une fourchette fixés dans sa poitrine, vient se présenter devant la pauvre petite. Et puis plus rien: la flamme s'éteint.

L'enfant prend une troisième allumette, et elle se voit transportée près d'un arbre de Noël, splendide. Sur ses branches vertes, brillaient mille bougies de couleurs: de tous côtés, pendait une foule de merveilles. La petite étendit la main pour saisir la moins belle: l'allumette s'éteint. L'arbre semble monter vers le ciel et ses bougies deviennent des étoiles: il y en a une qui se détache et qui redescend vers la terre, laissant une traînée de feu.
«Voilà quelqu'un qui va mourir » se dit la petite. Sa vieille grand-mère, le seul être qui l'avait aimée et chérie, et qui était morte il n'y avait pas longtemps, lui avait dit que lorsqu'on voit une étoile qui file, d'un autre côté une âme monte vers le paradis. Elle frotta encore une allumette: une grande clarté se répandit et, devant l'enfant, se tenait la vieille grand-mère.

Grand-mère, s'écria la petite, grand-mère, emmène-moi. Oh! tu vas me quitter quand l'allumette sera éteinte: tu t'évanouiras comme le poêle si chaud, le superbe rôti d'oie, le splendide arbre de Noël. Reste, je te prie, ou emporte-moi.

Et l'enfant alluma une nouvelle allumette, et puis une autre, et enfin tout le paquet, pour voir la bonne grand-mère le plus longtemps possible. La grand-mère prit la petite dans ses bras et elle la porta bien haut, en un lieu où il n'y avait plus ni de froid, ni de faim, ni de chagrin: c'était devant le trône de Dieu.
Le lendemain matin, cependant, les passants trouvèrent dans l'encoignure le corps de la petite ; ses joues étaient rouges, elle semblait sourire ; elle était morte de froid, pendant la nuit qui avait apporté à tant d'autres des joies et des plaisirs. Elle tenait dans sa petite main, toute raidie, les restes brûlés d'un paquet d'allumettes.

Quelle sottise ! dit un sans-coeur. Comment a-t-elle pu croire que cela la réchaufferait ? D'autres versèrent des larmes sur l'enfant; c'est qu'ils ne savaient pas toutes les belles choses qu'elle avait vues pendant la nuit du nouvel an, c'est qu'ils ignoraient que, si elle avait bien souffert, elle goûtait maintenant dans les bras de sa grand-mère la plus douce félicité.

Les recettes servies lors de la soirée. solidaire

Les achards de légumes

Pour 6 personnes : Il faut 3 carottes râpées (gros), 150g chou blanc émincé, 150g d'haricots verts 'frais ou surgelés) coupés en tronçon de 2 cm, 50g d'oignon émincé, 25 g de gingembre en poudre ou frais râpé à mixer avec 2 gousses d'ail, 1 cuillère à café de curcuma, 1 cuillère à café de sel, 1 cuillère à café de sucre du vinaigre blanc et une pincée de piment de Cayenne

Faire revenir doucement l'oignon avec le piment de Cayenne, le sel, le mélange gingembre, ail, curcuma. Ajouter le sucre en poudre. Suivant leur temps de cuisson, ajouter dans l'ordre : les haricots verts, le chou, les carottes. En gardant le croquant de chaque légume. Arrêter le feu et asperger les légumes de vinaigre blanc.

Les acras de crevettes

Pour 6 personnes : 200g de farine, 200 g de crevettes décortiquées, 1 gousse d'ail, oignons (ou ciboulette) 1 bouquet de persil, thym, 1 cuillère à café de levure, 1 piment.

Mélanger la farine avec 20 cl d'eau. Hacher l'ail, l'oignon, le persil, le piment, le thym et incorporer ce mélange à la pâte précédente. Ajouter la levure, saler, poivrer.

Ajouter les crevettes coupées en petits morceaux et former les acras (boulettes) Faire frire les acras dans l'huile, les sortir dès qu'ils sont dorés.

Pour toutes les infos du foyer tapez : http///www.foyerdesaint-mont.info.
Ce site vous permettra de voir les infos, le petit Saint Montais, le planning location du foyer… et bien sûr les recettes de Dominique.

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale).Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :
Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80
ou
06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos :
Isabelle Labruffe,
Geneviève Laborde